

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

129279

Déclaration de Maladie : № P19-0005539

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1033 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAZIH LOUBIRA Date de naissance : 01/02/1953

Adresse : 6B Joulay Boudjelal Rue 8 N 16 C S

Tél. : 066874074 Total des frais engagés : 714,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SAMIR Abdelmoumen

Médecine générale
Diplômé en échographie
122, Bd. Dakhla, Jamila, Sbata
Casablanca Tél.: 0522 37 59 99

28 JUIL 2022

Date de consultation : 28/07/2022 Nom et prénom du malade : NAZIH le Kbiza. Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Syndrome aux doigts + SLB.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 30 / 08 / 2022

Signature de l'adhérent(e) :

q

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
28 JUIL 2022	01	200,00		Dr. SAMIR Abdellah Méd. Chirurgien Général Diplomé de l'Université d'Alger 22230 Dakhla, Algérie Télé: 0522 32 59 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/04/22	514.-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

Médecine Générale
Expert assermenté près les tribunaux
Diplômé en Échographie

122, Bd. Dakhla
Jamila 5 - Sbata - Casablanca
ICE : 001925895000008
INPE : 091213462

الطب العام
خبير محلق لدى المحاكم
دبلوم الفحص بالصدى

122, شارع الداخلة جميلة 5
سباتة - الدار البيضاء
0522. 375. 900 : ☎

Casablanca, le

28 JUIL 2022

NAZIH lek bira.



LOT 220753
EXP 06/2025
PPV 98.30 DH



PPV 118DH50

A Hymil.

1/2 p fm

21/11

Ixor 20 g (B2 28)

2p1j x 2 fm.

1p chpr 2j : Ajp

au
poch.

~~Amran 50~~

1/2 p am (B1 60)

No dep 6 jrs

1p j = 80

Aj = 80

Amran 50

596 avr

Anxiol 11

4g x 5

pp : 1/4 p x 3 = 90 / 16, 22

LOT: 372
PER: JAN 2024
PPV: 201 DH 00

PHARMACIE BENTALEB
Mme. S. BENTALEB Oulammou
Docteur en Pharmacie
N°10 Rue 22
Deb El Koudia Casablanca
Cité Diemaa - Casablanca
Tél: 05 22 56 95 13

Dr. SAMIR Abdelmoumen
Médecin Généraliste
Diplômé en Echographie
122, Bd. Dakhla Jamila 5 - Sbata
Casablanca Tel: 0522 37 52 00